

## COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020

**PRÉSENTS** : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Mr BAYLE Gérard, Mme MAUX Mélody, Mme BOURDINAUD Myriam, Mr LANCKRIET François, Mr MORICHON Sébastien Mr NATHIE Jean-Pierre.

**REPRÉSENTÉ (S)** : Mr JOUANNETAUD Cyrille, Mr HALLER Philippe, Mme ISEL Angélique.

**ABSENT (S) EXCUSÉ (S)** : Mr JOUANNETAUD Cyrille, Mr HALLER Philippe, Mme ISEL Angélique.

**ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S)** : Mr MAURY Damien,

Membres	11
Présents	7
Représentés	0
Exprimés	10

**CONVOCATION DU CONSEIL** : 26 novembre 2020

**SESSION ORDINAIRE** : ouverte à 20 heures 30

**SECRÉTAIRE** : Mr Gérard BAYLE a été élu (e) secrétaire

**PRÉSIDENTE** : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Maire

**LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL**, transmis avec la convocation précitée : adopté à l'unanimité.

#### **I – DISTRIBUTEUR DE PAINS**

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal, de ses entretiens avec les boulangers de Saint Sulpice Laurière et de Nantiat, dans le cadre du projet d'implantation d'une machine à pain au Bourg de la Commune. Puis elle présente les différentes propositions de ces derniers et demande à l'Assemblée de se prononcer sur le sujet.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT la boulangerie Mis de Pain de Saint Sulpice Laurière,

DIT que la commune aura à sa charge la mise en place d'une semelle pour accueillir la machine,

DIT qu'une convention entre la commune et le boulanger sera établie,

MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

#### **II – ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Madame le Maire rappelle le projet d'acquisition d'un véhicule pour le service technique et tous les échanges des élus à ce sujet. Puis elle présente des nouvelles offres de véhicules.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT la proposition de l'entreprise TECH'A DOM pour un Fiat DOBLO et ses accessoires.

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette acquisition.

---

---

**III – BORDURES DE SOUTÈNEMENT**

Madame le Maire relance la réflexion sur l'acquisition de jardinières dans des troncs évidés, ou de bordures de soutènement des parterres de fleurs de la cour de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de mettre en place des bordures de soutènement en bois,

MANDATE Madame le Maire pour la réalisation de ce projet.

**IV – MODALITES ADMINISTRATIVES POUR LA VENTE DE CHEMINS RURAUX AU VILLAGE DE LASGORCEIX**

Vu la délibération 2020/51 du 10 septembre 2020 portant sur la vente de chemins ruraux sis au village de Lasgorceix, compris entre les parcelles cadastrées section H n° 855/853/854/872/850/851 appartenant à la SCI IDEFIX ;

Vu le rapport d'enquête publique relatif à l'aliénation de deux chemins ruraux dans la commune de Saint Léger La Montagne établi avec avis favorable, par Mr Jean-Marc VIARRE, commissaire-enquêteur, le 11 novembre 2020 ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités administratives de cette vente.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

FIXE le prix de vente des chemins ruraux mentionnés ci-dessus à 2 300 € l'hectare,

RAPPELLE que tous les frais sont à la charge du demandeur,

DIT que la vente de ce chemin rural se fera par acte notarié,

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette vente.

**V – CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LA COMMUNE DE BERSAC SUR RIVALIER**

Madame le Maire présente à l'Assemblée la demande de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire de la commune de Bersac sur Rivalier portant sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°359 d'une superficie de 9 030 m<sup>2</sup> située dans le périmètre immédiat et rapproché du captage de Lailoux, propriété de la commune de Bersac sur Rivalier. Puis elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession.

Le Conseil Municipal après délibération,

A 9 voix pour et 1 voix contre,

ACCEPTTE la vente mentionnée ci-dessus,

FIXE le prix de vente de la parcelle cadastrée section B n° 359 à 1 000 €.

DIT que cette cession se fera par acte administratif établi par notre commune.

DONNE pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux fins de réaliser ce projet.

---

---

**VI – TARIFS COMMUNAUX 2021**

**Tarifs du service de l'eau pour l'exercice 2021**

**1.1 Remplacement de compteur gelé**

- Prix égal au coût d'achat d'un nouveau compteur, si la pose est effectuée par les employés municipaux,
- Prix égal au coût total d'intervention si une entreprise doit être mandatée.

**1.2 Nouveau branchement 2021**

- Prix coûtant.

**1.3 Suspension ou résiliation 2021**

- Fermeture de la vanne : ..... 30.00 €
- Ouverture de la vanne : ..... 30.00 €
- Résiliation avec retrait de compteur : ..... 60.00 €

**1.4 Prix de l'eau : consommation 2020**

- Abonnement : ..... 36.00 €
- Location du compteur : ..... 14.00 €
- Prix du m3 : ..... 1.15 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTTE les tarifs ci-dessus,

DECLARE que les tarifs susmentionnés sont applicables à compter du 01.01.2021.

**Tarifs de la gestion des cimetières pour l'exercice 2021**

**2.1 Concession 2021**

- Cimetière (le m<sup>2</sup>) : ..... 60.00 €
- Columbarium 15 ans : ..... 250.00 €
- Columbarium 30 ans : ..... 400.00 €

**2.2 Caveau communal**

- Forfait 6 mois : ..... 45.00 €
- Jour supplémentaire : ..... 4.00 €

**2.3 Nettoyage caveau ou tombe**

- Forfait par caveau ou tombe : ..... 120.00 €

**2.4 Petits travaux succins suite au nettoyage des caveaux**

- prix forfaitaire : ..... 40.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTTE les tarifs ci-dessus.

DECLARE que les tarifs susmentionnés sont applicables à compter du 01.01.2021.

## COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

### Tarifs du logement Mairie pour l'exercice 2021

2021

- Le mois (loyer 310.00 € + charges 100.00 €) : ..... 410.00 €
- Caution (quel que soit la durée ou période) : ..... 620.00 €

Pour la location longue durée, le locataire devra prendre en charge l'électricité.

La caution étant, après l'état des lieux de sortie, soit rendue, soit conservée trente jours si des dégradations sont constatées. Un titre de recettes sera émis sur le montant des travaux facturés avec renvoi de la caution annulée dès paiement.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE les tarifs ci-dessus.

DECLARE que les tarifs susmentionnés sont applicables à compter du 01.01.2021.

### Tarifs de déneigement pour l'exercice 2021

- Tarif horaire HT du déneigement des voies communales 2021 : 90.00 € (HT)

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE les tarifs ci-dessus.

DECLARE que ces tarifs sont applicables à compter du 01.01.2021.

### Tarifs de la salle polyvalente pour l'exercice 2021

2020

	1 <sup>er</sup> jour	2 <sup>ème</sup> jour	Caution
- Associations communales	:..... Gratuit.....	Gratuit .....	Néant
- Auberge des Trois Clochers	:.... 150.00 €.....	75.00 €.....	Néant
- Associations cantonales	:.... 150.00 €.....	75.00 €.....	1 500.00 €
- Habitants de St-Léger	:.... 150.00 €.....	75.00 €.....	1 500.00 €
- Autres	: ... 380.00 € .....	190.00 €.....	1 500.00 €

Le chauffage et la climatisation sont inclus dans le prix de la location,

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE les tarifs ci-dessus.

DECLARE que les tarifs susmentionnés sont applicables à compter du 01.01.2021

La semaine	2021	
	Tarif	Caution
- Associations communales	:..... Gratuit.....	Néant
- Auberge des Trois Clochers	: 450.00 €.....	Néant
- Associations cantonales	: 450.00 €.....	1 500.00 €
- Habitants de St-Léger	: 450.00 €.....	1 500.00 €
- Autres	: 800.00 €.....	1 500.00 €

## COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

Le chauffage et la climatisation sont inclus dans le prix de la location,

Le ménage incombe aux utilisateurs pendant la durée de la location.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE les tarifs ci-dessus.

DECLARE que les tarifs susmentionnés sont applicables à compter du 01.01.2021.

### **VII - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021**

Il est rappelé que le Maire de la Commune peut être autorisé par le Conseil Municipal à engager, liquider, mandater des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, déduction faite des comptes 16 et 18, et des opérations d'ordre d'investissement.

Compte tenu des délais de transmission par les services de l'Etat des éléments indispensables à l'élaboration du budget (état des bases principales dotations ...), son vote ne pourra en principe intervenir que dans le courant du mois de mars.

Dans l'intervalle, et afin d'assurer la continuité des opérations d'investissements en cours, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans les limites prévues par la loi.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition suivante.

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Chapitre	Crédits votés 2020	Autorisation 2021
21	153 500 €	38 375.00 €
23	716 478.00 €	179 119.50 €

#### **BUDGET EAU**

Chapitre	Crédits votés 2020	Autorisation 2021
23	155 136.00 €	38 784.00 €

#### **BUDGET FORET**

Chapitre	Crédits votés 2020	Autorisation 2021
23	117 610.00 €	29 402.50 €
21	30 000 €	7 500 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus

### **VIII - VIREMENT DE CREDIT AU BUDGET FORÊT ET EAU**

1 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédit pour l'équilibre du budget forêt 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE des virements des sommes nécessaires comme suit :

## COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

Intitulé	Diminution sur crédit déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Immobilisations corporelles en cours	231	30 000 €		
Immobilisations corporelles – terrains – bois et forêts			2117	30 000 €

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces utiles et afférentes.

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus

2 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédit pour l'équilibre du budget de l'eau 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE des virements des sommes nécessaires comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédit déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Autres charges de gestion courante - Créances éteintes	6542	500		
Services extérieurs - maintenance			6156	500

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces utiles et afférentes.

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus

### IX - QUESTIONS DIVERSES

#### 1 – Ouverture des plis – appel d'offres sur maîtrise d'œuvre – aménagement Sauvagnac

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'appel d'offres sur la maîtrise d'œuvre dans le cadre du marché public, pour l'aménagement et la valorisation du village de Sauvagnac est terminé. Il convient désormais de convenir d'une date pour l'ouverture des plis.

Date retenue : mardi 8 décembre à 10 h 00.

#### 2 – Sectorisation du réseau AEP

Madame le Maire informe l'Assemblée, que les travaux de pose de compteurs de sectorisation sont terminés. Elle précise que la télésurveillance trop coûteuse en fonctionnement, n'a pas été mise en place. Elle en profite pour dire que la fuite entre Leycuras et Les Monts a été trouvée et réparée. Enfin elle précise que véolia ne satisfait plus nos services et propose de signer une convention d'assistance technique avec l'entreprise HMP, dans la mesure où le contrat avec véolia qui se termine le 1<sup>er</sup> juillet 2022 peut être résilié.

## COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

---

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

### **3 – Ecole de la Jonchère**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, le sujet de la participation aux frais de fonctionnement de l'école de La Jonchère et donne lecture du courrier du Maire de la Jonchère sur cette participation et sa réponse à notre proposition de création d'une école intercommunale. Puis elle demande à l'Assemblée de se prononcer sur la participation de la commune, à l'achat des cadeaux de Noël de l'école de La Jonchère.

De plus, elle informe le Conseil Municipal que le Président du SIVU demande l'octroi d'une prime COVID aux agents de cette structure.

Le Conseil Municipal,

REPOND qu'il donne son accord pour le versement d'une prime COVID aux agents du SIVU

### **4 – Local Vélos**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une projection du futur local à vélos.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

### **5 – Allocution de Jean-Claude LEBLOIS**

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée, de l'allocution de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

### **6 - Vœux du Maire**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son avis quant à l'organisation des vœux du Maire 2021.

Le Conseil Municipal

PROPOSE de ne pas faire la cérémonie des vœux du Maire 2021.

### **7 – Boite à livres**

### **8 – Déchetterie mobile**

Madame le Maire informe l'Assemblée que la déchetterie mobile viendra sur notre territoire, sur le terrain du ball trap tous les vendredis des semaines impaires, à partir du 22 janvier 2021, qui sera une journée test déterminante. Elle en profite pour demander l'avis au Conseil Municipal, sur la mise en place de bordures, autour du terrain de pétanque, pour le protéger des véhicules.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

### **9 – Noël des enfants**

Madame le Maire rappelle l'opération distribution des jouets aux enfants de la commune est demandée si les lutins et le père Noël sont prêts dans leur organisation.

## COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

---

Le Père Noël et les lutins sont prêts

### **10 – Elagage**

Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux d'élagage (antennes Pétales et La Serre) sont à ce jour terminés. Elle précise que l'entreprise l'écureuil à fait un prix emporté et que Corentin JOUANNETAUD, comme négocié avec l'entreprise, récupère le bois.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

### **11- Rénovation façade et sous toit de la Mairie**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'amélioration de la mairie, et présente le devis de rénovation de la façade arrière et du sous toit, du peintre retenu pour les trois autres façades. Ce devis de l'entreprise ROUSSEAU est d'un montant HT de 13 409.00 € soit 16 090.80 € TTC.

Puis elle propose de délibérer.

### **POINT AJOURNE**

### **12 – Remerciements**

Madame le Maire présente à l'Assemblée les remerciements :

Des Robins des bois des échelles, pour la subvention attribuée,  
De la fédération de chasse, pour le soutien dans la gestion des déchets de gibiers.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45  
Le présent compte-rendu a été affiché le : 10/12/2020

**Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

**2020 à 20 h 30**